

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU 23 MARS 2023**

DEL-2023-56

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 16/03/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mmes LAFARIE, PARIS.
MM. BACHELLARD, BARRY, BARTHALAIS, BOUCLIER, PAULY.

Suppléants : M. DUPERTHUY.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BARBIER, BOUVARD M, BUFFLIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHENEVAL JP, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : Mme TARAGON.
MM. AEBISCHER, CHENEVAL P, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, SIBILLE.

Suppléants : M. BOSSON.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : Mme MERMIER.
MM. CONDEVAUX JF, DEAGE, GILBERT.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, CHARBONNIER, DERONZIER, DUGAVE, EVERAERE, GUILLOTTE, LEGEROT-GERMAIN, REY, SONNERAT.

Suppléants : M. RENAUD.

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : M. FRANCOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mme MAYORAZ.
MM BOUCHET, GENOUD, GEORGES, GRANGER, MILLET-URSIN, ROLLIN.

Suppléants : M. MULATIER-GACHET.

Avaient donné pouvoir :

Mme MUGNIER.

MM. CALLET, COUTIER, GYSELINCK, MEYNET-CORDONNIER, PETIT, PEUGNIEZ, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, WENDLING.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARON, BLOUIN, BONTEMPS, BOUVARD C, BURNET, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, DEFAGO, DESCHAMPS, GILET, GILLET, GONDA, HAVEL, HENON, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEOTY, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MODURIER, MUGNIER, PELLARIN, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CARRERA, DARDE, GIZARD, KHAY, JAILLET, QUESNEL,

MM. CHALLEAT, GAL, GRANGE, JEZEQUEL, LOUVEAU, MALOSSE, PAILLOLE, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 104
Présents : 53
Membres habilités à prendre part au vote : 104
Votants : 53
Représentés par mandat : 8

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « TRES HAUT DEBIT » DE LA PAYEURE DEPARTEMENTALE POUR L'EXERCICE 2022

Exposé du Président,

Le Comité syndical,

- ✓ Après s'être fait présenter le Budget Primitif du Budget Annexe « Très Haut Débit » de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame la Payeure Départementale accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- ✓ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- ✓ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ✓ Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- ✓ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

est invité :

1. à déclarer que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Très Haut Débit » dressé pour l'exercice 2022 par Madame la Payeure Départementale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE